

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 avril 2015

L'an deux mil quinze, le treize avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

Date de convocation : 8 avril 2015

PRÉSENTS : CORLAY Jean-Michel, PARÉ Martine, LE GOFF Claude, LE BRAS Christine, LE LEUCH Jean-Luc, CORLAY Isabelle, TIBULLE Lionel, LE HUEC Marie-Aimée, JAFFRÉ Claude, PONGERARD Marie-France., LE BLIMEAU Didier, ALLAIN Sandrine, LE BOSSER Bruno, LE MOING Sandrine, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, LE SERREC Philippe, FOUILLÉ Amélie, LE CORRE Renaud, LE FUR Sandrine, JEGOUX Joël, et CONGUISTI Yvan.

ABSENTE REPRÉSENTÉE :

Emmanuelle LEGRIX a donné pouvoir à Joël JEGOUX

Amélie FOUILLÉ a été élue secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

D-13AVRIL2015-1

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente le budget primitif commune 2015 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 3 126 694,86 €
- section d'investissement : 2 310 887,02 €

Les dépenses d'investissement portent essentiellement sur des travaux de rénovation de bâtiments communaux, de travaux déjà engagés et sur des études pour des travaux à venir (construction d'un DOJO et aménagement de la mairie).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte le budget primitif commune 2015 par 20 voix pour et 3 contre (Joël JEGOUX, Emmanuelle LEGRIX et Yvan CONGUISTI)

D-13AVRIL2015-2

VOTE DES TAUX 2015

M. le Maire rappelle :

- la diminution de la dotation globale de fonctionnement forfaitaire qui a été de 16 298 € en 2014, de 34 785 € en 2015 et qui va se poursuivre en 2016 et 2017.
- Les aides de l'Etat et de la CAF ne couvrent pas les frais de la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires) et la pérennité de ces aides n'est pas assurée.
- la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des ADS (permis de construire...) qui sera supprimée à compter du 1^{er} juin 2015. Il appartient aux communes de se regrouper pour assurer la continuité du service et d'en supporter le coût.
- Le besoin de renforcer l'équipe des services techniques pour faire face à la charge croissante de travail et l'intégration régulière des espaces communs des lotissements privés dans le domaine communal et notamment les espaces verts.

M. le Maire propose une augmentation des impôts pour les 3 premières taxes (le taux de CFE est inchangé) récapitulée dans le tableau ci-dessous :

	anciens taux		nouveaux taux	
	taux	produit	taux	produit
Taxe d'habitation	19,05	573 596	20,96	631 106
Taxe foncière (bâtie)	19,20	379 200	21,12	417 120
Taxe foncière (non bâti)	51,05	26 954	56,16	29 652
CFE (cotisation foncière des entreprises)	18,50	49 710	18,50	49 710
		1 029 460		1 127 588

L'augmentation des 3 premières taxes donnent un produit supplémentaire de : 98 128 € qui permettra de faire face aux dépenses ci-dessus énoncées.

Yvan CONGUISTI, conseiller municipal, demande s'il est possible d'augmenter les taux d'une manière progressive.

Martine PARE, 1^{ère} adjointe, répond que l'augmentation proposée est un choix sur le long terme où il est important d'avoir une visibilité. A titre d'exemple, l'augmentation sera, en moyenne, de 10€ par mois pour celui qui est propriétaire et qui occupe sa propre maison (taxe foncière et taxe d'habitation cumulées).

M. le Maire souligne que beaucoup de communes ont anticipé l'augmentation des taux lorsqu'elles ont eu connaissance de la mise en place des TAP.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote les taux proposés par 20 voix pour et 3 contre (JEGOUX Joël, LEGRIX Emmanuelle et CONGUISTI Yvan).

Sandrine LE MOING, conseillère municipale et membre de la commission des finances s'étonne que l'opposition vote contre alors que le représentant de l'opposition à la commission des finances n'a fait ni remarque, ni observation ni suggestion lors de la préparation du budget primitif 2015 où l'augmentation des taux a été débattue.

D-13AVRIL2015-3

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2015

Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente le budget primitif assainissement 2015 qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 354 547,15 €

Section d'investissement : 377 526,08 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le budget primitif assainissement 2015 tel que présenté.

D-13AVRIL2015-4

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2015 « Lotissement de Kergornet »

Mme Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente le budget primitif annexe 2015, « lotissement de Kergornet » qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 742 251,17€

Section d'investissement : 736 251,17€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le budget primitif annexe 2015 « lotissement de Kergornet » tel que présenté.

D-13AVRIL2015-5

CONVENTION ÉCOLE PRIVÉE

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote, conformément au contrat d'association passé avec l'école privée Notre Dame de Joie, les participations financières pour l'année civile 2015 comme suit qui se limitent aux seuls élèves domiciliés sur la commune de Merlevenez :

- Elèves de maternelle : 762,74 €
- Elèves d'élémentaire : 319,05 €

D-13AVRIL2015-6

MAPA (marché avec procédure adaptée) pour les travaux de rénovation du logement au-dessus de l'ancienne garderie

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise M. le Maire à lancer un MAPA et à retenir les entreprises les mieux-disantes pour la rénovation du logement situé au-dessus de l'ancienne garderie qui sera loué provisoirement à la CCBBO pour y installer le nouveau service urbanisme intercommunal.

D-13AVRIL2015-7

RÉHABILITATION DES CANALISATIONS EAUX USÉES :

Beaucoup d'eaux parasites arrivent à la station d'épuration par les canalisations d'eaux usées. Un diagnostic a été fait. Le montant estimé des travaux retenus est de : 285 000 € ht, étalés sur 2015 et 2016.

M. le Maire propose de recourir à un maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés autorise M. le Maire à lancer une consultation auprès de bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre et à retenir le mieux-disant.

D-13AVRIL2015-8

MARCHÉ DE VOIRIE INTERCOMMUNAL

Par délibération en date du 3 novembre 2014, le conseil municipal a autorisé la commune à intégrer un groupement de commandes pour le lancement d'une consultation relative à la passation d'un marché à bons de commande pour la réalisation de travaux d'entretien et de grosses réparations de voirie, d'évacuation d'eaux pluviales, de maçonnerie et de confection de tranchées pour la mise en place de fourreaux divers pour une durée de 4 ans.

Ce groupement de commandes est constitué des communes de : Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte Hélène.

Suite à la consultation lancée par le groupement le 13 février 2015, trois entreprises ont remis une offre pour la réalisation des travaux cités en objet :

- PIGEON BRETAGNE SUD – Hennebont
- CHARIER TP – Theix
- EUROVIA BRETAGNE - Kervignac

Après étude des différentes propositions, la commission d'appel d'offres du groupement, lors de sa séance en date du 20 mars 2015, a retenu celle de l'entreprise EUROVIA BETAGNE, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 364 027€ ht.

Le marché est basé sur les prix indiqués au bordereau des prix unitaires commun à l'ensemble des marchés de chaque commune, membres du groupement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer le marché et toutes pièces comptables à intervenir avec l'entreprise EUROVIA BRETAGNE.

D-13AVRIL2015-9

LOTISSEMENT COMMUNAL - PARTICIPATIONS A VERSER AU SDEM

M. le Maire présente le montant des travaux pour l'extension des réseaux éclairage et des candélabres du lotissement communal de Kergornet et celui des subventions du SDEM (syndicat départemental Morbihan énergies) récapitulés ci-dessous :

	Participation SDEM		Reste à payer
	€ HT	Subvention SDEM	
Extension des réseaux éclairage	8 500	2 550	5 950
Candélabres	20 500	6 150	14 350
			20 300

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote ces dépenses et autorise M. le Maire à signer les conventions avec le SDEM.

Jean-Michel CORLAY	Martine PARÉ	Claude LE GOFF
Isabelle CORLAY	Jean-Luc LE LEUCH	Marie-Aimée LE HUEC
Claude JAFFRÉ	Christine LE BRAS	Lionel TIBULLE
Marie-France PONGERARD	Didier LE BLIMEAU	Sandrine ALLAIN
Bruno LE BOSSER	Sandrine LE MOING	Yves GAUTIER
Sylviane KERZERHO	Philippe LE SERREC	Amélie FOUILLÉ
Renaud LE CORRE	Sandrine LE FUR	Joël JEGOUX
Emmanuelle LEGRIX	Yvan CONGUISTI	
A donné pouvoir à Joël JEGOUX		